BFU0500_Leaflet_148x210_FR.qxd 17/03/06 14:35 Page 1

Quelques chiffres plus forts que les mots.

A **14** km/h déjà, un corps soumis à un choc frontal pèse 8 fois son poids.

A partir de **30** km/h, un choc peut vous tuer.

Un choc frontal à **50** km/h équivaut à une chute de 3 étages.

Un enfant non attaché a **7** fois plus de risque d'être blessé ou tué qu'un enfant attaché.

60 vies pourraient être épargnées en Suisse chaque année si l'usage de la ceinture était systématique.

Nous sommes sur la bonne voie,

continuons.

- Les chiffres sont encourageants: sur les vingt dernières années, le taux d'utilisation de la ceinture ne cesse d'augmenter.
- Les études d'opinion montrent que de plus en plus d'automobilistes ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils ne sont pas attachés.
- Les constructeurs automobiles multiplient les innovations pour nous inciter à nous attacher: ceintures réglables et plus ergonomiques, signaux sonores et lumineux en cas d'oubli, etc.
- A n'en pas douter, les nouvelles générations habituées à être attachées sur la route depuis leur plus jeune âge considéreront comme parfaitement naturel ce geste qui nous relie à la vie.

Campagne commune:
- bpa
- tcs
- Conseil de la sécurité routière
- Fonds de sécurité routière

Pour plus d'informations:
Bureau suisse de prévention des accidents
bpa
Tél. 031 390 22 22 • Fax 031 390 22 30
info@bpa.ch; www.bpa.ch

lb0511/03.2006.1

Vous êtes attaché à la vie?

ATTACHEZ-VOUS!

Verkehrssicherheitsrat
Conseil de la sécurité routière
Consiglio della sicurezza stradale
Cussegl da la segirezza stradala

BFU0500_Leaflet_148x210_FR.qxd 17/03/06 14:35 Page 2

3 secondes pour multiplier par 10 vos chances de survie.

Qu'il fasse jour ou nuit, que votre trajet soit long ou court, que le temps soit neigeux ou ensoleillé, que l'on soit seul ou en famille, le port de la ceinture est non seulement obligatoire, il est surtout vital pour tous les occupants d'un véhicule.

En Suisse, 1/4 des automobilistes ne s'attachent toujours pas en agglomération alors que c'est là que le risque d'accident demeure le plus élevé.

La ceinture, mode d'emploi.

- Prenez l'habitude de vous attacher et d'allumer vos phares de jour comme de nuit avant de démarrer.
- Réglez correctement la hauteur de la ceinture ainsi que celle des appuie-tête.
- Evitez de tordre la ceinture lorsque vous la bouclez.
- Veillez à ce que votre enfant soit attaché sur un siège homologué et adapté à son poids, et que celui-ci soit bien fixé à l'intérieur du véhicule.
  Quel que soit l'âge de votre enfant, il existe un système de sécurité adapté. Vous trouverez les principaux modèles existants sur le marché sur les sites **www.bpa.ch** et **www.tcs.ch.**
- Enlevez tout vêtement épais (manteau d'hiver, anorak, etc.) qui diminue l'efficacité de la ceinture. Celle-ci doit impérativement être plaquée au corps.
- Les femmes enceintes aussi doivent s'attacher en faisant passer la sangle ventrale le plus bas possible au niveau du bassin.
- N'oubliez pas que l'airbag est conçu pour fonctionner en combinaison avec la ceinture. Ces deux systèmes sont la plupart du temps reliés pour mieux se compléter. Vous trouverez plus d'informations sur les systèmes de sécurité à l'intérieur des véhicules sur le site **www.euroncap.com**.

Qu'en disent la loi et les assurances?

La loi est parfaitement claire:

Le port de la ceinture reste obligatoire à l'avant comme à l'arrière sous peine d'amende. Le conducteur du véhicule est légalement responsable de la sécurité de l'ensemble de ses passagers.

L'obligation de porter la ceinture de sécurité est étendue à tous les conducteurs et passagers de véhicules à moteur. Par exemple, les bus scolaires à banquettes longitudinales immatriculés au 1er mars 2006 doivent être équipés au moins de ceintures abdominales. Les véhicules scolaires plus anciens ont jusqu'au 1er janvier 2010 pour se conformer à cette nouvelle réglementation.

De même, en roulant non attaché, vous vous exposez à des retenues sur les indemnités versées par votre assureur en cas de dommages.